



FEDERATION DES CONSEILLERS ET CERTIFICATEURS ENERGETIQUES

Association sans but lucratif - affiliée à la Fédération des Artisans

Madame, Monsieur,

Le monde de la construction évolue très rapidement, surtout depuis ces dernières années. L'axe principal de cette évolution est l'efficacité énergétique et les réglementations et subsides qui y sont liés évoluent eux aussi presque chaque année.

Aussi en tant que professionnel de la construction vous souhaitez rester le mieux informé possible. Vous souhaitez être conseillé et pouvoir dialoguer sur les problèmes que vous rencontrez. Vous voulez qu'une organisation forte défende vos intérêts face au gouvernement et aux partenaires sociaux et qu'elle fasse remonter les informations provenant du terrain.

Créée en juillet 2011, la Fédération des Conseillers et Certificateurs Énergétiques s'est donnée pour vocation de répondre à ces besoins. Elle représente les professionnels réalisant du conseil en énergie et de la certification énergétique. Son objectif est de constituer un réseau d'experts représentés par une seule fédération et d'en structurer le métier, c'est-à-dire d'assurer l'éthique professionnelle, l'indépendance morale, technique et financière.

En devenant membre adhérent de la FCCE, vous pourrez profiter de tous ces services mais aussi de bien plus encore :

- Participer à nos événements: séminaires, atelier thématiques, etc.
- Influencer la politique énergétique nationale et internationale en participant à des groupes de travail qui élaborent des avis sur des règlements et lois.
- Visiter des projets intéressants grâce à nos voyages d'études.
- L'accès, en tout temps, à de l'information exclusive dans la section réservée aux membres.
- Accès complet au site internet de la FCCE.
- Echanger et partager vos opinions et vos interrogations à l'aide du forum.
- Entrer dans un réseau de professionnels compétents et reconnus.
- Faire partie d'une force de lobbying.

Vous désirez devenir membre ou connaître les modalités d'admission ? Renvoyez la demande d'affiliation dûment remplie au secrétariat de la de la FCCE, ou consultez notre site internet www.fcce.lu .